

Baulmes - Vuitebœuf
 Rances - Champvent
 Essert-s.-Champvent
 Valeyres-s.-Rances
 Villars-s.-Champvent
 Vugelles-La Mothe
 Sergey - L'Abergement
 Method - Suscévaz
 Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au vendredi:

9h00 - 11h30 et 14h30 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 16 mars 2025

Église de Giez	10 h 00	Culte. Cène. C. Collaud.
Église de Concise	10 h 00	Soupe de Carême. T. Gasteiner.
Église de Method	10 h 00	Culte. 2 ^e dimanche du temps de la Passion. Cène. A.-C. Rapi.n
Église de Ballaigues	10 h 00	Culte connexion. A. Ledoux.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES

1^{er} et 3^e dimanche du mois - Messe à 8 h 30 à Baulmes

Mercredi 17.09 17h30 - 20h00

Entraînement

Samedi 27.09 13h30 - 17h30

Entraînement

OCTOBRE

Samedi 4.10 13h30 - 17h30

Tir de clôture interne

Samedi 11.10 13h30 - 17h30

Tir de l'Amitié Baulmes - Villars s/Yens

Carabine 50 mètres 2025 Agenda 2025

Dès le samedi 15 mars 2025:

Lundi au vendredi: 13 h 00 - 20 h 00

Samedi matin: 9 h 00 - 12 h 00

École de tir

Samedi après-midi: 13 h 30 - 20 h 00

5, 6, 7 et 12, 13, 14 septembre 2025

Tir des Rapilles

Dès le 27 octobre 2025: saison d'hiver

Vendredi: 13 h 00 - 17 h 00

Samedi:

9 h 00 - 12 h 00

Samedi après-midi:

13 h 00 - 17 h 00

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.



BAULMES

www.baulmes.ch

Société de tir sportif Misterdam Baulmes

Dates des tirs 300 mètres 2025

MARS

Mercredi 19.03 17h30 - 20h00

Entraînement

Mercredi 26.03 17h30 - 20h00

Entraînement

AVRIL

Mercredi 2.04 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 9.04 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 16.04 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 23.04 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 30.04 18h00 - 20h30

Entraînement

MAI

Mercredi 7.05 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 14.05 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 21.05 18h00 - 20h30

Tir militaire

Mercredi 28.05 18h00 - 20h30

Entraînement

JUIN

Mercredi 4.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 11.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 18.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 25.06 18h00 - 20h30

Entraînement

JUILLET

Mercredi 2.07 18h00 - 20h30

Entraînement + Tir des Aiguilles avancé

Vendredi 4.07 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 5.07 08h00 - 17h30

Tir des Aiguilles

Mercredi 9.07 17h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Vendredi 11.07 15h00 - 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 12.07 08h00 - 12h00

Tir des Aiguilles

Mercredi 16.07 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 23.07 18h00 - 20h30

Entraînement

AOÛT

Mercredi 13.08 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 20.08 18h00 - 20h30

Tir militaire

Mercredi 27.08 18h00 - 20h30

Entraînement

SEPTEMBRE

Mercredi 3.09 17h30 - 20h00

Entraînement

Mercredi 19.03 17h30 - 20h00

Entraînement



RANCES

Autorisation N° 02/2025

Dans sa séance du 4 mars 2025, la Municipalité a autorisé les travaux suivants:

Situation: Rue du Noux 2

Parcelle N°: 79

Propriétaires: Dufour Mayor Yasmine, Mayor Patrice

Nature de l'ouvrage: Installation de panneaux photovoltaïques.

La Municipalité



Déchetterie intercommunale

Les Municipalités d'Orges et de Vugelles-La Mothe vous informent que l'horaire de la déchetterie intercommunale pour le lundi soir sera définitivement, **dès le 10.03.2025,**

de 17h00 à 18h00 pour toute l'année

L'horaire du samedi de 10h00 à 12h00 reste inchangé.

Les Municipalités

SANI-BOIS Sàrl
Maîtrise fédérale

Lutte contre les nuisibles
Guêpes - fourmis - cirons
Fouines - rongeurs
Champignons - mэрule

Assainissement de bâtiments
Yverdon 076 228 42 92 - www.sani-bois.ch

L'ASSOCIATION IMPACT BAULMES VOUS INVITE

Réservez la date

17-20
AVRIL
2025

WEEK-END DE PÂQUES
SPECTACLE
MUSIQUE
TOURS EN PONEY
RESTAURATION
RALLYE, JEUX
ET AUTRES ...

SALLE DES FÊTES
1446 BAULMES

Programme détaillé
disponible sur Facebook :
page "Impact Baulmes"

INVITATION

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE DE BAULMES

Inauguration chapelle Sainte-Marie

Rue du Major-Davel 14 - 1446 Baulmes

Dimanche 16 mars 2025

8h30: Messe - 9h15: Partie officielle, visite, collation
10h30 Fin de l'événement

Le chœur mixte «**LE CHANT DES BOIS**» de l'Abergement - Sergej sous la direction de **M. Alexandre Lugon** vous présente

les soirées annuelles de son 50^e anniversaire

Vendredi 28 mars 2025 à 20h00

Entrée: Fr. 20.-

Petite restauration sur place dès 19h00

Samedi 29 mars 2025 à 20h00 avec repas fondue

Entrée et repas: Fr. 45.-. Repas à 19h00

Inscription obligatoire au 079 699 50 70 (délai au 15 mars 2025)

Soyez les bienvenus

Grande salle de L'ABERGEMENT



JB MÉTAL Sàrl
Spécialiste en gestion des déchets industriels et métallurgiques

Rte d'Yverdon 3 | Natel 079 209 30 78
1445 Vuiteboeuf | Mail: josse.bader@jbmatal.ch

Spécialiste en métaux non ferreux.

Rachat de tout métaux non ferreux (cuivre, laiton, alu, inox, plomb, zinc).
Prix sur demande.

Nouveau:
Broyeur à câble pour séparation des plastiques.



Stores
Vente - Réparation
Patrik Jaccard
Ruelle de la Tuilière 6
1321 ARNEX-SUR-ORBE

*Stores toiles - Pergolas - Stores à lamelles - Volets roulants
Volets aluminium - Moustiquaires - Moustiquaires rideau chaînettes - Stores intérieurs - Stores Vélux - Fenêtres PVC - Entretien - Réparation - Motorisation*

Pensez aux moustiquaires !

Avec Général Stores, les insectes restent dehors

DEVIS GRATUIT - TRAVAIL SOIGNÉ

Natel 079 306 99 93 - E-mail: generalstores@bluewin.ch



SOUPER DE SOUTIEN RACLETTE

À la grande salle de Valeyres-sous-Rances
Le samedi 5 avril 2025 dès 19h00

Fr. 50.- par personne (Fr. 2.- par année d'âge jusqu'à 12 ans)

Inscription auprès de
Monsieur Jean-Yves Conrad, 079 637 96 09

Venez nombreux nous soutenir

Le comité



SOLCREATIONS
OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passion

Parquets bois véritable
Stratifié - Ponçage
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino
Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

www.solcreations.ch
021 887 74 30
024 426 07 26

Fêter Carnaval sans accident

Les festivités du Carnaval sont dans de nombreux cantons un événement marquant de l'année. On assiste à un défilé de déguisements plus beaux les uns que les autres. Il faut savoir que les costumes sont souvent le résultat d'un travail de longue haleine. Malheureusement, de trop nombreux costumes et décorations sont composés de matières synthétiques facilement inflammables, ce qui augmente le risque d'incendie. Nous vous expliquons comment les organisateurs et les participants peuvent fêter Carnaval en toute sécurité.

Les cohues du Carnaval sont propices aux départs de feu.

Les matières synthétiques s'enflamment particulièrement facilement. Il est donc important d'être prudent avec les cigarettes et les flammes nues. Portez des costumes composés de matières difficilement inflammables. Les produits ignifuges «spécial textile» disponibles dans le commerce spécialisé offrent une bonne protection. Une fois imprégnés de ces produits ignifuges, les textiles ne s'enflamment que difficilement.

Selon les prescriptions suisses de protection incendie, les décorations ne doivent pas faire augmenter le niveau de danger. La signalisation des voies d'évacuation doit être visible en permanence. Il est interdit de placer des décorations inflammables dans les voies d'évacuation et de sauvetage. Les personnes ne doivent pas être mises en danger.

En cas d'incendie, toujours: Alerter - Porter secours - Éteindre

Conseils de prévention incendie pour les carnavaliers

- Pour vos costumes et vos décorations, n'utilisez que des matériaux difficilement inflammables.
- Renoncez au tulle et au nylon. Ces matières fondent en cas de grande chaleur et peuvent entraîner de graves blessures de la peau.
- Imprégnez les tissus d'un produit ignifuge pour les rendre plus sûrs.

- Faites particulièrement attention aux cigarettes et gardez une distance suffisante par rapport aux flammes nues (bougies, torches, feux de camp, etc.)

Conseils de sécurité pour les organisateurs

- Informez-vous sur les prescriptions de protection incendie.
- N'utilisez pas de flammes nues comme décoration (p.ex. lanternes ou torches).
- Utilisez des décorations difficilement inflammables ou traitez le matériel de décoration avec des produits ignifuges. *Voir rubrique: matériel de décoration*
- En cas d'urgence, ayez toujours à disposition un seau d'eau, une couverture antifeu ou un extincteur portatif.

Matériel de décoration

Les décorations ne doivent pas être une source de danger d'incendie supplémentaire. Elles ne doivent pas mettre en danger les personnes ni entraver les voies d'évacuation. Il est interdit de placer des décorations combustibles dans les voies d'évacuation et de sauvetage.

Les décorations situées dans les locaux ouverts au public doivent être composées de matériaux du groupe RF2. Dans les locaux équipés d'une installation sprinklers, elles peuvent être composées de matériaux du groupe RF3 (cr). Ces matériaux ne doivent pas produire de gouttes incandescentes lorsqu'ils brûlent.

Les décorations seront disposées de manière à ce que:

- la sécurité des personnes ne soit pas menacée ;
- la signalisation des voies d'évacuation et de sauvetage ainsi que des issues de secours (panneaux de secours) reste parfaitement visible ;
- les éclairages de sécurité ne soient pas masqués, ni leur efficacité diminuée ;
- les issues ne soient ni masquées, ni bloquées ;
- les dispositifs de détection, les installations d'extinction d'incendie et les installations d'extraction de fumée et de cha-

- leur (par exemple déclencheurs d'alarme manuels, détecteurs d'incendie, extincteurs portatifs, postes incendie, sprinklers) ne soient pas masqués, ni leur efficacité réduite ou l'accès entravé ;
- elles ne puissent pas être enflammées par le rayonnement des lampes, des appareils de chauffage, des moteurs et des équipements similaires, et qu'aucune accumulation dangereuse de chaleur ne puisse se former.

Si des vêtements prennent feu

Si une personne prend feu, il faut agir rapidement. Mais restez prudent en ne vous mettant pas vous-même en danger. Sachez aussi que les personnes en feu peuvent agir de manière irrationnelle. Voici comment vous pouvez éteindre des habits en feu sur une personne:

- Avec de l'eau: L'eau permet de refroidir les brûlures et de soulager la douleur. Cependant, il existe un risque d'hypothermie dans le cas de brûlures étendues.
- Avec une couverture ou une veste: Si des manches ou le pantalon d'une personne prennent feu, couvrez-les avec une couverture ou une veste afin d'étouffer les flammes en la déposant délicatement (sans donner de coups)
- Avec l'extincteur: Demandez aux personnes autour de vous de fermer les yeux et la bouche. La poudre contenue dans les extincteurs peut causer des lésions aux poumons. Pulvérisez l'extincteur par petits coups de haut en bas.
- En roulant la personne sur le sol: Si vous n'avez pas de moyens d'extinction à portée de main, allongez la personne au sol et faites-la rouler.

Une fois le feu éteint, la personne a besoin de premiers secours immédiatement. Appelez donc immédiatement les secours.